

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 JUIN 2021

Délibération n°2021- 14 : Plan d'action en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-528 du 4 mai 2020 définissant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique ;

Vu l'avis favorable du comité technique de l'École nationale des chartes rendu lors de sa séance du 3 juin 2021 ;

Le conseil d'administration, dans sa séance du 23 juin 2021,

APPROUVE

le plan d'action en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes figurant en annexe à la présente délibération.

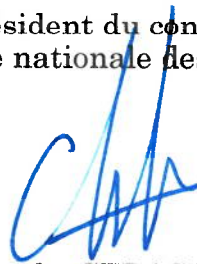
Nombre de votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Le président du conseil d'administration de
l'École nationale des chartes



Christophe STRASSEL

Membre du campus Condorcet

65, rue de Richelieu
F-75002 Paris
T +33 (0)1 55 42 75 00

Annexe à la délibération : plan d'action en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes de l'École nationale des chartes